



### RÉFÉRENCIEMENT OFFICIEL DES CERTIFICATS ÉLECTRONIQUES

**C**ertigrefe, l'autorité de certification des greffiers des tribunaux de commerce lancée par Infogrefe, vient d'obtenir le référencement officiel de ses certificats électroniques par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Grâce à ce référencement, les certificats électroniques Certigrefe peuvent d'ores et déjà être utilisés par les entreprises pour les procédures de télé-déclaration et de télépaiement de la TVA sur le site Internet du ministère. Ce certificat leur permettra de signer électroniquement des documents et de les échanger avec des tiers via Internet, de manière légale et totalement sécurisée. Les entreprises françaises peuvent se procurer un certificat numérique Certigrefe auprès du greffe du tribunal de commerce dont elles dépendent (une centaine de greffes sont déjà opérationnels, le réseau Certigrefe devant, à terme, couvrir tout le territoire français).